

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°06 du 3 février 2012

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°13

DÉCISION N° 0-31550-2011/DEF/EMM/STN
portant changement de position de la frégate anti-sous-marine « Tourville ».

Du 20 décembre 2011

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « soutiens navals »*.

DÉCISION N° 0-31550-2011/DEF/EMM/STN portant changement de position de la frégate anti-sous-marine « Tourville ».

Du 20 décembre 2011

NOR D E F B 1 1 5 2 4 3 5 S

Références :

Arrêté n° 52 du 7 mars 2001 (BOC, p. 2772 ; BOEM 570-0.1.) modifié.

Instruction n° 0-62862-2007/DEF/EMM/STN du 16 octobre 2007 (n.i. BO).

Directive n° 0-58002-2010/DEF/EMM/PLANIF/-- du 20 décembre 2010 (n.i. BO).

Décision n° 0-14028-2011/DEF/EMM/STN du 23 mai 2011 (BOC N° 24 du 17 juin 2011, texte 8 ; BOEM 570-0.2.6.).

Décision n° 0-29139-2011/DEF/EMM/STN du 21 novembre 2011 (BOC N° 53 du 23 décembre 2011, texte 14 ; BOEM 570-0.2.6.).

Compte rendu n° 2-63181-2011/SMP BREST/BATDESARM du 21 novembre 2011 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°06 du 3 février 2012, texte 13.

La frégate anti-sous-marine *Tourville*, retirée du service actif le 16 juin 2011, est condamnée le 10 novembre 2011.

Le numéro de coque Q 872 lui est attribué.

La coque Q 872 sera déconstruite.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le contre-amiral,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Louis-Michel GUILLAUME.